

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26/03/2026

ID : 064-216403485-20260324-20\_26\_2-AU



## DÉCISION DU MAIRE n°20/26

### Le Maire de la Commune de LONS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°01/20032026 du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Considérant que la décision n°18/26 du 9 mars 2026 prévoit la signature d'un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle à l'Espace James Chabaud les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 2026 entre la compagnie **BLABLA PRODUCTIONS** et la commune de Lons,

Considérant que la décision n°18/26 du 9 mars 2026 vise la délibération n°18/08062020 du 8 juin 2020 et que ledit contrat n'a pas été signé,

Considérant que la délibération n°18/08062020 du 8 juin 2020 est remplacée par la délibération n°01/20032026 du 20 mars 2026, il convient d'annuler la décision n°18/26 du 9 mars 2026.

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : ANNULATION

La décision n°18/26 du 9 mars 2026 est annulée.

### ARTICLE 2<sup>ème</sup> : DÉLAI DE RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

### ARTICLE 3<sup>ème</sup> : AMPLIATION

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.  
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa ainsi qu'au contractant, pour notification.

Fait à Lons, le 24 mars 2026

Par délégation du conseil municipal,

Le Maire,

  
**NICOLAS PATRIARCHE**

